

COMPTE RENDU DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mille dix-huit et le dix décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC , dûment convoqué s'est réuni.

Convocation du 4 décembre 2018

PRESENTS : LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, DEMARLY Philippe, BINCHET Jean Pierre, COHORT Denise, GUENOLE Nicole, RIPPE Josette, VIOLLET Nathalie, DA SILVA Pascal, DUMAS DELAGE Didier, BECARD Sophie, SEGUINOT Thomas, BOUQUET Gérard, LABBE Nadine, BISSIRIER Gaétan, CHARTIER Nadège.

ABSENTS EXCUSES : AUDOIN Nadine (Pouvoir à LAURENT Francis).

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018 ;**
- **Ressources humaines :**
 - **Augmentation du temps de travail d'un agent ;**
 - **Recrutement agents recenseurs ;**
- **ATD 16 : accompagnement proposé pour le règlement général à la protection des données ;**
- **Urbanisme : additif à l'aliénation des voies communales par Calitom ;**
- **Lotissement du Petit Mairat : choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre ;**
 - **Divers : conseil en économie partagé;**

1er Point : Approbation du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2018 :

Vote : Pour : 15

Abstention : 1

2ème Point : ATD 16 : accompagnement proposé pour le règlement général à la protection des données :

L'agence technique propose de souscrire à la mission optionnelle intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]» incluant notamment La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)

La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :

- l'inventaire des traitements de l'organisation
- l'identification des données personnelles traitées
- la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée
- la proposition d'un plan d'action
- la rédaction des registres de traitements
- La sensibilisation des élus et des agents,
- Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS)
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière

La cotisation annuelle est fixée à 700 €.

Vote : Pour : 16.

3ème Point : Urbanisme : additif à l'aliénation des voies communales par Calitom :

Par délibération du 15 janvier dernier, la collectivité s'était prononcée favorablement au lancement de l'enquête publique concernant la rétrocession à Calitom des voies communales 132, 133 et 146. Or Calitom propose d'intégrer la rue du Muguet étant donné que le syndicat est en cours d'acquisition de deux bâtiments desservis par cette voie.

Vote : Pour : 16.

4ème Point : Lotissement du Petit Mairat : choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre :

Objet de la consultation : Marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du lotissement « le Petit Mairat »- commune de Mornac

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date de la réunion de la commission réunie pour l'analyse des offres post-audition : le 16 novembre 2018

Classement des nouvelles offres

Conformément à l'article 4.3 du règlement de consultation du marché de maîtrise d'œuvre, une audition a été organisée avec les 3 candidats les mieux-disants. Il est rappelé que cette audition, portait sur les conditions d'exécution de la mission (présentation du candidat, moyens, références, approche méthodologique de l'opération, appréhension du prix et des délais). Cette audition faisait l'objet d'une notation. Les candidats étaient tout particulièrement jugés sur leur capacité à expliquer votre perception de la hiérarchie des problèmes posés, à expliquer le mode opératoire proposé et à justifier l'adéquation des moyens affectés à l'opération. L'ensemble de ces éléments pouvant faire l'objet d'une négociation, il appartenait aux candidats de remettre une nouvelle offre avant le 23 novembre 2018 à 17h00. Une nouvelle offre a été remise dans le délai imparti par GST.

Au vu de l'audition et de ces nouvelles offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat les notes pondérées suivantes :

	Note totale pondérée
DODEMAN	77.21
GST	86.73
URBANhymns	81.5

Il est proposé le classement suivant pour les 3 offres les mieux-notées:

N° de classement des offres examinées	Nom du candidat
1	GST
2	URBANhymns
3	DODEMAN

Proposition de la commission

Vu le classement des offres opéré ci-dessus, la commission chargée de procéder à l'étude détaillée, propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat suivant : GST pour un montant HT de 26 965.00 € (pour mémoire l'estimatif de l'assistant à maîtrise d'ouvrage était de 33 200.00 € HT).

Vote : Pour : 16.

5ème point:

-conseil en économie partagé :

La commune adhère au service de Conseil en Energie Partagé dont les objectifs principaux sont de limiter les consommations et dépenses d'énergie de notre patrimoine tout en contribuant à la réduction de l'impact environnemental de notre collectivité. Outre la mise en place et le suivi d'un plan d'action d'économie d'énergie, le service propose un appui technique et logistique sur tous les versants liés à l'énergie : recherche de subventions, prêts d'appareils de mesure (caméra thermique...), accompagnement de projet d'énergie renouvelable, obligations en terme de réglementation énergétique qui se complexifie de jour en jour...

La convention d'adhésion au service CEP prend fin le 28/02/2019 ainsi que le financement de l'ADEME pour ce dispositif. C'est pourquoi le service envisage de proposer une nouvelle convention pour ce dispositif.

Le CEP souhaite recueillir l'avis de la collectivité sur le service mais aussi sur les perspectives d'évolution. En effet la participation au financement de celui-ci est proposé au coût de 0.70 €/habitant/an. Pour rappel voici l'historique des tarifs : 0.60€/habitant/an au 01/03/2016, 0.46 €/habitant/an au 01/01/2017, 0.40 €/habitant/an au 01/01/2018. Le tarif proposé est correspond quasiment au tarif de lancement. Pour information, la moyenne des tarifs au niveau national est de 1.2 €/habitant/an.

Suite au dernier rapport fait par le CEP, la commune a décidé de couper le chauffage aux écoles, à la salle des fêtes et à la médiathèque, les jours où ces lieux ne sont pas fréquentés.

Le CEP propose aussi le prêt d'appareil de mesure et divers conseils.

Vote : Pour : 16

6ème Point : Ressources humaines :

-Augmentation du temps de travail d'un agent :

Suite au départ à la retraite d'un agent des écoles, un agent a fait acte de candidature pour augmenter son temps de travail à cette occasion. L'agent effectue un temps de travail de 17 heures par semaine, il convient alors de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car

elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé par délibération en date du 8 septembre 2014 pour une durée de 17 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 25 heures et ce à compter du 1er janvier 2019.

Vote : Pour : 16.

-Recrutement agents recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la campagne de recensement de la population débutera le 17 janvier 2019. Il propose alors le recrutement à compter du 8 janvier 2019 de 4 agents recenseurs. Il précise par ailleurs que la rémunération de ces agents peut s'effectuer sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale et qu'un forfait pour les frais de déplacement occasionnés peut être mis en place.

Il est donc proposé la création de 4 emplois pour besoins occasionnels du 8 janvier au 16 février 2019, rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (indice majoré 325) ainsi que la mise en place d'un forfait de 30 € pour les frais de déplacement pour l'ensemble de la période.

Vote : Pour : 16.

Par ailleurs compte-tenu de l'absentéisme aux services techniques il est rappelé que la commune a conventionné avec le CDG 16 pour une mise à disposition d'un agent aux services techniques. Cet agent donnant entière satisfaction il est proposé de le recruter à compter du 1er janvier 2019 sachant que les charges patronales seront remboursées par la commune d'origine pendant une durée de 2 ans.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2019.

Arrivée de Nadège CHARTIER ;

Divers :

Isabelle DESMORTIER rend compte du bilan du repas préparé dans le cadre des Gastronomades. Les enfants et adultes ont appréciés le repas même si des goûts étaient nouveaux pour certains. Elle rappelle qu'un spectacle est offert par la municipalité aux enfants, le jeudi 20 décembre matin pour l'école maternelle et le jeudi 20 décembre après-midi pour l'école élémentaire.

Pascal DA SILVA informe que les travaux de l'église débutent le 11 décembre 2018, ainsi que les travaux d'installation de la sono dans la salle de danse de la salle omnisport.

Pascal DA SILVA fait part d'une demande de la part du centre éducatif fermé de Basseau pour utiliser le mur d'escalade pendant 5 séances d'une durée de 1h30. Demande acceptée à l'unanimité.

Nicole GUENOLE informe qu'un poissonnier et un primeur sont présents le dimanche matin sur le parking de la boucherie.

Le marché de Noël organisé par les commerçants de Mornac a lieu le 14 décembre 2018.

Nathalie VIOLLET informe que la réunion d'organisation du repas des aînés se tiendra le mercredi 12 décembre à 17h.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le mardi 8 janvier à 18h15.

Thomas SEGUINOT demande où en est la réflexion sur l'installation d'un distributeur de billets sur la commune ? Une réunion est prévue le 22 décembre avec des représentants du Crédit Agricole.

La séance est levée à 19h35.